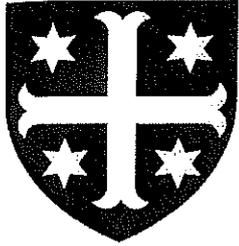


Département du Nord
Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe
Canton d'Avesnes-sur-Helpe



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

2019/106

Mairie de Sepmeries

143, Grand'Rue
59269 SEPMERIES

☎ : 03.27.27.13.92

☎ : 03.27.41.18.57

✉ commune.sepmeries@orange.fr

Fermeture temporaire de l'église Saint Côme & Saint Damien de SEPMERIES par mesure de sécurité

Le maire de la commune de Sepmeries (Nord)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 22 12-1, L2212-2, L 22 12-5,

VU les pouvoirs de police du Maire,

CONSIDERANT qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité publique, d'ordonner la fermeture temporaire de l'église Saint Côme & Saint Damien.

A R R E T E

Article 1 : Pour des raisons de sécurité, l'accès à l'église paroissiale St Côme & St Damien est interdit au public pour une durée temporaire à compter du dimanche 17 février 2019.

Article 2 : La réouverture de l'édifice ne pourra intervenir qu'à l'issue des travaux de rénovation et sera autorisée par arrêté municipal

Article 3 : Monsieur le Maire de Sepmeries, les adjoints, en cas d'empêchement du maire, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

Monsieur Le Doyen de la paroisse St Jean de Bosco en Mormal

La communauté paroissiale de Sepmeries

Monsieur le Sous-préfet d'Avesnes-sur-Helpe

Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Le Quesnoy

Diffusion sur le site internet de la commune de Sepmeries et la page Facebook, bulletin municipal communal.

Fait à Sepmeries le 15/02/2019
Le Maire,
Jean-José CIR



L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.